

21 > 22 MARS
2026

FFESSM
IMMERSION & EMOTION

Slalom
SELECTIF
INATIONAL
NAGE EN EAU VIVE

BASSIN DE
VICHY

crédit photo: Xves Kapfer



SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Frédéric Di Méglie, président de la Fédération Française d'études et de Sports Sous Marins, la commission Nationale nage en eau vive avec la participation du comité régional AURA ont le plaisir de vous accueillir le 21 et 22 mars 2026 pour le sélectif de slalom sur le bassin de Vichy.

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation :	Françoise GRAND
Juges de départ :	Olivier DAVID – Vienne plongée
Juges d'arrivée / Chronométreur :	Bernadette GAUDY – Laurence KOPCZYNSKI
Secrétaire à l'arrivée :	Joël BOURBON et Vienne plongée
Contrôleur matériel compétiteurs :	Lauriane AUDOUY
Responsable matériel :	Lauriane AUDOUY
Délégué fédéral :	Joël BOURBON
Escortes homme & femme :	Présents lors de la manifestation

Comité de Course

Directeur de Course :	Olivier DAVID
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Responsable sécurité	Nicolas JAL
Responsable chronométrage :	Yohann WURSTHORN
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Responsable informatique :	Alaric PRUNIER

Comité de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Responsable de l'organisation :	Françoise GRAND
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Jury de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Responsable chronométrage :	Yohann WURSTHORN
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Règlement

Le règlement appliqué est **le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.**

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (III-IV). Ils en assument la responsabilité. Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2026 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.

Pour les adultes :

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

Pour les Mineurs :

Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs. Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>
Les deux autorisations, parentale et parentale pour le contrôle anti-dopage.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ. Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes. Une vérification du matériel sera faite la veille ou le jour de la compétition.

Sécurité :

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation pour la Sécurité (avec le niveau requis nécessaire).

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Programme

Samedi 21 mars 2026

- 10 H à 12 H : Confirmation des engagements au PC Course par le chef d'équipe.
- 12 H 30 à 13H 30 : Contrôle du matériel pour la compétition
- 12 H 30 à 16 H 30 : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs. Navigation libre sous la responsabilité des clubs.
- 17 H 30 : Réunion du comité d'organisation et de l'équipe sécurité.
- 18 H 00 : Cérémonie d'ouverture + Retrait des dossards par le chef d'équipe. Élection du représentant des Nageurs.

Dimanche 22 mars 2026

- 8 H 30 : Installation des juges, des chronométreurs et des équipes de sécurité
- 9 H 00 : 1^{er} départ du sélectif (toutes les 30 secondes).
- 12 H 30 : Départ jeunes (toutes les 30 secondes).
- 14 H 00 : Cérémonie de Remise des résultats et des prix. Suivie d'un vin d'honneur

Lieu PC course : bassin de vichy

Lieu cérémonie d'ouverture et cérémonie de remise : bassin de vichy

Contacts utiles

Responsable de l'organisation

Nom : AUDOUY LAURIANE
Mail : lauriane.audouy@gmail.com
Téléphone : 0625871404

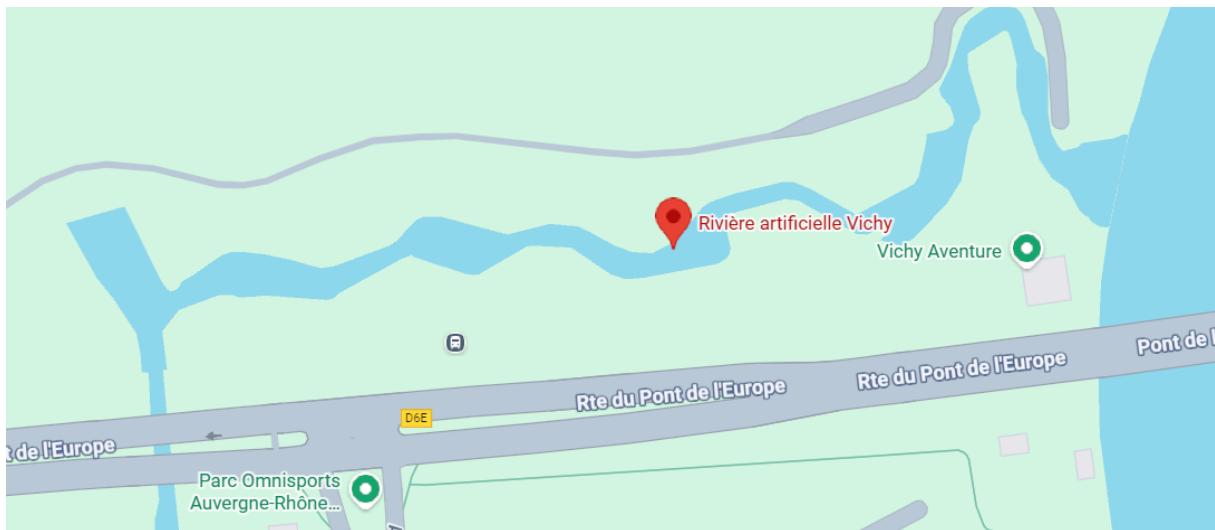
Contact 2

Nom : Françoise GRAND
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr
Téléphone : 0645918583

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Parcours



Site accessible de février à novembre

Parcours en eau vive :

Longueur : 420m

Dénivelé : 4,50m

Débit maximal : 10m³ par seconde

Adresse départ adultes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse arrivée adultes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse départ jeunes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse arrivée jeunes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Les hébergements

Lieu 1 : Office tourisme Vichy - 04 70 98 71 94

Lieu 2 : Ibis Budget Vichy

Lieu 3 : ibis Styles Vichy Centre

Liste non exhaustive

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*) Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le : _____ À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Autorisation parentale

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : · slalom

Genre de la manifestation : Sélectif slalom vichy

Lieu : Vichy

Date : 21/22 mars 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Né(e) le / / à

Domicilié au

.....

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale Autorise

· Mon fils · Ma fille · L'enfant :

Né(e) le / / à

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur. Cette autorisation est valable du :

..... Au

Fait à :

le :

Signature :

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2026

Bassin de Vichy le 21 et 22 mars 2026
Inscription

Désignation : Sélectif slalom vichy Date et Lieu : 21/22 mars 2026 Catégorie : Toutes catégories		
Coordonnées club <i>Nom :</i> <i>N° affiliation :</i> <i>Adresse :</i>	Cachet du Club	Responsable NEV <i>Nom :</i> <i>Tel :</i> <i>E-mail :</i> <i>Signature</i>
Chef équipe <i>Nom :</i> _____ <i>Prénom :</i> _____ <i>Tel :</i> _____		<input type="checkbox"/> Candidat représentant des compétiteurs *
<small>Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. *Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.</small>		

Remplir la fiche par ordre alphabétique

Nom	Prénom	Date naissance	CACI	N° licence	Niveau technique	DI

Chaque club DOIT mettre à disposition de l'organisation une personne pour 3 nageurs engagés.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de cocher les cases ci-dessous : 

Personne à disposition de l'organisation		
<i>Nom :</i> _____	<i>Prénom :</i> _____	<i>JF1 : OUI / NON</i> _____
<i>Autres personnes :</i> _____		

Date limite d'inscription : **01 mars 2026**

Les inscriptions ainsi que les frais d'inscriptions sont à effectuer sur le site HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/ffessm-commission-nage-en-eau-vive/evenements/selectif-de-slalom-2026/>

La fiche d'inscription et les documents annexes sont à envoyer à Françoise GRAND et Alaric prunier par mail à :
m.francoise.grand@wanadoo.fr et alaricprunier1@gmail.com